

Laon, le 05 octobre 2023

Delphine COUSIN  
Cheffe de division

Arnaud FARGUES  
Adjoint au chef de division

**Dossier suivi par :**

Agnès THOMAS  
Alexandre PHILIPPOT  
Pascale DENIS

**Gestionnaires**

[dipred1-02@ac-amiens.fr](mailto:dipred1-02@ac-amiens.fr)

03 23 26 22 23/ 03 23 26 22 18/  
03 23 26 22 28

Direction des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de l'Aisne  
Cité administrative

La directrice académique  
des services de l'éducation nationale,  
directrice des services départementaux  
de l'éducation nationale de l'Aisne

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs(trices) de  
l'éducation nationale  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et messieurs les directeurs(trices) d'école  
Mesdames et messieurs les enseignants du 1er degré

**Objet : Liste d'aptitude à la direction d'école à deux classes et plus – Année scolaire 2024-2025**

**Réf.** : - Loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école  
- Article L.411-2 du code de l'éducation nationale  
- Décret n° 2002-1164 du 13 septembre 2002 relatif à l'emploi de directeur d'école modifiant le décret du 24 février 1989  
- Décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école  
- Note de service n° 2002-023 du 29 janvier 2002 - recrutement, nomination et mouvement des directeurs d'école  
- Circulaire du 25 août 2020 relative aux fonctions et conditions de travail des directeurs d'école publiée au BOEN n°32 du 27 août 2020

Les instituteurs, professeurs des écoles ou enseignants chargés d'une classe unique, candidats à un emploi de directeur d'école à la rentrée scolaire 2024, doivent solliciter leur inscription sur la liste d'aptitude départementale qui sera établie au titre de l'année 2024/2025.

**Les nominations à l'emploi de directeur sont subordonnées à inscription sur la liste d'aptitude, dont la durée de validité porte sur 3 années scolaires.**

**A – CONDITIONS D'INSCRIPTION**

1. Conditions d'ancienneté

En application de l'article L.411-2 du code de l'éducation, les professeurs des écoles et les instituteurs doivent désormais justifier **de trois années d'enseignement**, contre deux auparavant, pour être inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école.

Les professeurs des écoles et les instituteurs justifiant d'une année au moins d'exercice de la fonction de directeur d'école peuvent également être inscrits sur cette liste d'aptitude, sous réserve d'un avis favorable de l'inspecteur national de la circonscription.

## 2. Formation

L'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école est désormais subordonnée **au suivi préalable d'une formation, de 12 jours en présentiel**, à la fonction de directeur d'école. Cette formation ne pourra plus être dispensée entre la nomination et la prise de fonctions et devra obligatoirement intervenir avant toute inscription sur la liste d'aptitude.

Les instituteurs et les professeurs d'écoles actuellement inscrits sur une liste d'aptitude départementale relative à l'emploi de directeur d'école et qui ne seront pas encore nommés devront suivre cette formation préalablement à leur prise de fonction à la rentrée scolaire 2024.

## 3. Validité

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable durant trois années scolaires. Pendant cette période, l'inscription n'a donc plus à être sollicitée ;

Par conséquent, les candidats inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année scolaire 2021-2022 qui n'ont pas été nommés à titre définitif sur un poste de direction doivent à nouveau se porter candidats s'ils souhaitent un poste correspondant.

## **B - SCHEMA REPRESENTANT LES DIFFERENTES SITUATIONS ET LES CAS D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DE DIRECTEUR D'ECOLE**

### Situation n°1

Agent inscrit sur la liste d'aptitude 2022, 2023 ou 2024 du département de l'Aisne



La liste d'aptitude est en cours de validité au 1<sup>er</sup> septembre 2024.  
Aucune démarche à effectuer.

### Situation n°2

Agent inscrit sur la liste d'aptitude 2022, 2023, ou 2024 d'un autre département, arrivant sur le département de l'Aisne.



L'agent doit demander son inscription de droit sur la liste d'aptitude du département de l'Aisne pour la durée de validité restante.

### Situation n°3

Agent inscrit sur une liste d'aptitude obtenue il y a 3 ans ou plus et ayant exercé au moins 3 ans des fonctions de direction d'école de 2 classes et plus qui souhaite une mobilité sur un nouveau poste de directeur d'école.



L'agent doit demander sa réinscription de droit sur la liste d'aptitude du département de l'Aisne.  
La réinscription se fait sans entretien IEN ni passage devant la commission départementale.

#### Situation n°4

Agent inscrit sur une liste d'aptitude obtenue il y a 3 ans ou plus, souhaitant une mobilité sur un nouveau poste de DE et ayant exercé entre 1 an et moins de 3 ans des fonctions de direction d'école de 2 classes et plus.



L'agent doit demander sa réinscription sur la liste d'aptitude du département de l'Aisne.  
L'avis motivé de l'IEN est sollicité.  
En cas d'avis favorable : réinscription de droit sur la liste d'aptitude.  
En cas d'avis défavorable : entretien avec la commission départementale.

#### Situation n°4 bis

Agent inscrit sur une liste d'aptitude obtenue il y a 3 ans ou plus, souhaitant une mobilité sur un nouveau poste de DE et n'ayant jamais exercé ou ayant exercé moins d'1 an des fonctions de direction d'école de 2 classes et plus.



L'agent doit initier une nouvelle demande d'inscription sur la liste d'aptitude en suivant la même démarche que les agents n'ayant jamais été inscrits sur une liste d'aptitude.

#### Situation n°5

Agent ayant 3 années d'exercice de l'enseignement et n'ayant jamais été inscrit sur une liste d'aptitude, n'ayant jamais exercé de fonction de direction



L'agent constitue un dossier de candidature. L'avis IEN est requis et le candidat passe un entretien devant la commission départementale.

### **C - PROCEDURE D'INSCRIPTION**

#### **1. Retrait des dossiers**

Les candidats voudront bien télécharger le dossier sur l'Intranet académique à partir du lien ci-dessous :

<https://intranet.ac-amiens.fr/3364-promotion.html>

#### **2. Constitution des dossiers**

Les candidats peuvent demander un entretien préalable auprès de leur inspecteur.

Ils devront adresser leur demande dûment remplie à leur(e) inspecteur(rice) de circonscription qui mettra un avis motivé (annexe 1 ou 2)

Une formation est prévue le **mercredi 22 novembre 2023** en présentiel.

#### **3. Dépôt des demandes en circonscription**

Les candidats devront adresser leur demande dûment remplie à madame l'inspectrice ou monsieur l'inspecteur de leur circonscription.

**Date limite de dépôt : Mardi 07 novembre 2023**

#### 4. Transmission des candidatures à la DSDEN

Les candidatures devront impérativement parvenir à la DIPRED 2 – gestion collective pour le **mardi 14 novembre 2023, délai de rigueur.**

Je vous remercie de l'attention que vous porterez au respect de ces dates.

**Les enseignants seront invités pour un entretien devant une commission départementale.**

Les candidats soumis à l'entretien recevront une invitation leur en indiquant la date, le lieu et l'horaire. A l'issue de l'entretien, les enseignants recevront la notification de leur résultat.

**La liste d'aptitude au titre de l'année 2024 est arrêtée par madame la directrice académique.**

#### D - CALENDRIER



#### **\*12 jours de formation :**

Mercredi 31 janvier, mercredi 7 février, mercredi 14 février, mercredi 21 février, lundi 11 mars, mardi 12 mars, Jeudi 14 mars, vendredi 15 mars, mercredi 20 mars, jeudi 21 mars, mercredi 27 mars et jeudi 28 mars.

SIGNE

Catherine ALBARIC - DELPECH

Pièces annexes :

Annexe 1 : Formulaire d'inscription

Annexe 2 : Formulaire de réinscription

## ANNEXE 1 - INSCRIPTION

Delphine COUSIN  
Chef de division

Arnaud FARGUES  
Adjoint au chef de division

Tristan THEBAULT  
Chef de bureau

Dossier suivi par :  
Agnès THOMAS  
Pascale DENIS  
Alexandre PHILIPPOT  
Gestionnaires

[dipred1-02@ac-amiens.fr](mailto:dipred1-02@ac-amiens.fr)  
Tél. : 03 23 26 22 23  
03 23 26 22 18  
03 23 26 22 28

Cité administrative  
02000 LAON

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE  
A UN EMPLOI DE DIRECTEUR D'ECOLE DE DEUX CLASSES ET PLUS**  
(pour les enseignants qui sollicitent une première inscription  
ou qui ont été inscrits sur la liste d'aptitude depuis plus de 3 ans  
et n'ont pas exercé en tant que directeur)

**RENTREE SCOLAIRE 2024  
(à transmettre à l'IEN pour le 07 novembre 2023 )**

Circonscription : .....

Ecole d'affectation : .....

Commune : .....

NOM D'USAGE (en capitales) :

PRENOM :

Nom patronymique : .....

Adresse : .....

Téléphone portable : .....

Date de naissance : .....

Grade :  professeur des écoles     instituteur                      Echelon : .....

Date de stagiaire en qualité d'instituteur ou professeur des écoles : ..../..../....

Ancienneté générale des services au 01.09.2024: .....

Assurez-vous un intérim de direction d'école de 2 classes et plus en 2023-2024 ?

OUI     NON

Avez-vous déjà passé l'entretien liste d'aptitude directeur d'école 2 classes et plus avec  
une commission ?

OUI - En quelle année ? .....

NON

Eventuellement, préciser l'année de la 1ère inscription sur liste d'aptitude à l'emploi de  
directeur d'école : .....

Avez-vous déjà suivi un stage de formation initiale de directeur d'école ?

OUI                       NON

**Je, soussigné(e), sollicite mon inscription sur la liste d'aptitude à un emploi de directeur d'école de 2 classes et plus.**

Date : ..... Signature :

**NOM et Prénom** du candidat : .....

**AVIS MOTIVE DE L'INSPECTEUR(RICE)  
DE L'EDUCATION NATIONALE DE CIRCONSCRIPTION**

**Conclusion :**

Favorable

Défavorable

Nom de l'Inspecteur(trice) :

Cachet, date et signature :

Delphine COUSIN  
Chef de division

Arnaud FARGUES  
Adjoint au chef de division

Tristan THEBAULT  
Chef de bureau

Dossier suivi par :  
Agnès THOMAS  
Pascale DENIS  
Alexandre PHILIPPOT  
Gestionnaires

[dipred1-02@ac-amiens.fr](mailto:dipred1-02@ac-amiens.fr)

Tél. : 03 23 26 22 23  
03 23 26 22 18  
03 23 26 22 28

Cité administrative  
02000 LAON

## ANNEXE 2 - REINSCRIPTION

**DEMANDE DE REINSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE  
A UN EMPLOI DE DIRECTEUR D'ECOLE DE DEUX CLASSES ET PLUS**  
(pour les enseignants ayant antérieurement été nommés sur un emploi de directeur d'école)  
**RENTREE SCOLAIRE 2024**  
(à transmettre à l'IEN pour le 07 novembre 2023 )

Circonscription : .....

Ecole d'affectation : .....Commune : .....

NOM D'USAGE (en capitales) :

PRENOM :

Nom patronymique : .....

Adresse : .....

Téléphone portable : .....

Date de naissance : .....

Grade :  professeur des écoles       instituteur      Echelon : .....

Dernière date d'inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école : ...../...../.....

### Nominations sur un emploi de directeur d'école :

Années Scolaires	Ecole - Commune	Département

**Je, soussigné(e), sollicite ma réinscription sur la liste d'aptitude à l'exercice d'un emploi de directeur d'école de 2 classes et plus.**

Date : .....Signature :

Avis de l'inspecteur(trice) de l'éducation nationale :

Favorable

Défavorable

Nom de l'inspecteur(trice) :

Cachet, date et signature :